

Le harcèlement en ligne est devenu un phénomène d'ampleur ces dernières années, touchant près d'un jeune Français sur cinq.

Les victimes de ce fléau, brisées parfois par la virulence des attaques les visant, obtiennent rarement gain de cause en justice.

Quant aux réseaux sociaux, ils se refusent encore trop souvent à retirer les propos illicites, et ce au nom de la liberté d'expression.

Harcèlement en ligne, messages virtuels mais souffrance réelle

— Le harcèlement en ligne n'est plus un phénomène marginal: près d'un jeune Français sur cinq déclare en avoir déjà fait les frais.

— Face aux tout-puissants réseaux sociaux, la justice reste impuissante.

« Le cyberharcèlement ? On n'est qu'au début de l'histoire, prédit l'avocate Delphine Meillet, spécialisée en cybercriminalité. Je reçois de nouveaux dossiers tous les jours. Le harcèlement en ligne se pratique entre collègues de travail, entre ex-conjoints et, évidemment, entre ados. » Un constat confirmé par un sondage Ifop (1) publié en février : 8 % de la population déclare « avoir été la cible d'attaques répétées en ligne ». Un chiffre qui monte à 22 % chez les 18-24 ans.

En théorie, les espaces virtuels n'échappent pas au code pénal : un délit spécifique de « harcèlement en ligne », sanctionné de trois ans de prison, existe bien depuis 2014. En pratique, l'impunité reste de mise. Pour preuve, on ne recensait que 17 condamnations en 2017. Et pour cause, les magistrats ont le plus grand mal à identifier les internautes s'exprimant sous pseudo. « Nous dépendons totalement des plateformes pour obtenir leur adresse IP. Sans réponse de la part de celles-ci, nos enquêtes s'enlisent », déplore la magistrate Lucille Rouet.

À défaut d'obtenir gain de cause en justice, les victimes peuvent signaler aux réseaux sociaux les messages illicites les visant, afin qu'ils soient retirés. Mais, là encore, les géants du Net ne jouent pas tous le jeu, se réfugiant souvent derrière le droit américain – et sa lecture très extensive de la liberté d'expression – pour ne pas donner suite.

L'« Appel de Christchurch »,

lancé à Paris le 15 mai avec l'aval de Facebook, Twitter ou Google va, certes, dans le bon sens. Mais les Gafa ne se sont engagés que sur un point : le retrait des contenus « terroristes et extrémistes violents », laissant de côté tous les autres messages haineux. Pas de quoi, donc, changer quoi que ce soit au fléau du harcèlement.

Côté français, la proposition de loi de la députée LREM Laetitia Avia – qui doit être débattue avant l'été – répond en partie au défi posé. Le texte exige par exemple des réseaux sociaux qu'ils fournissent impérativement aux enquêteurs l'identité des internautes recherchés.

Il oblige par ailleurs les plateformes en ligne à retirer dans les 24 heures « tout contenu comportant manifestement une incitation à la haine », et ce sous peine d'une amende dissuasive. La députée plaide par ailleurs pour un parquet spécialisé sur le sujet. Reste à savoir si le texte, accueilli froidement par les géants du Web, sera voté en l'état... et si ces derniers se plieront aux exigences des juges.

Par-delà les réponses juridiques, voire judiciaires, reste la question de la prévention. Pour Lucille Rouet, « elle est d'autant plus fondamentale que le harcèlement en ligne gagne vraiment du terrain chez les jeunes ». Samuel Comblez, directeur de E-Enfance – dont la plateforme Net écoute gère plus de 10 000 appels par an –, plaide en faveur d'une vaste campagne de sensibilisation : « Internet, c'est la vraie vie, assure-t-il. Ce qui se dit sur les réseaux sociaux ne flotte pas sur la Toile de manière éphémère, cela peut détruire des vies. »

Marie Boëton

(1) Sondage réalisé pour France Info les 13 et 14 février 2019 auprès de 1 003 personnes selon la méthode des quotas.

« 25 000 tweets en 48 heures, c'est d'une incroyable violence »

Nicolas Hénin

Ex-otage de Daech et spécialiste de la lutte contre le terrorisme

« J'appelle à ce que vous vous fassiez égorger », « On aurait dû te laisser crever chez Daech », « C'est lui qui mérite l'exécution ». Voilà quelques-uns des messages reçus en début d'année par Nicolas Hénin, ex-otage de Daech et aujourd'hui spécialiste en conseil sur la lutte contre le terrorisme.

« Certains tweets menaçants utilisaient des photos de mes enfants. »

« J'ai reçu 25 000 tweets de menaces ou d'injures en l'espace de 48 heures. C'est d'une incroyable violence. » Un déferlement de haine après la dénonciation, par l'intéressé, des propos du père d'une victime du Bataclan qui venait d'appeler à ce qu'on fusille les djihadistes à leur retour en France. « Après ce signalement, j'ai fait face à un raid numérique

massif et parfaitement coordonné. Certains tweets menaçants utilisaient des photos de mes enfants. Pour mon épouse, ça a été extrêmement dur à encaisser. Être ainsi pris pour cible, c'est très éprouvant. » Pudique, il n'en dira pas plus. Impossible de savoir si ces menaces seront, ou non, mises à exécution. Nicolas Hénin ne veut pas y croire mais ajoute, tout de même : « Je m'attends à ce qu'un jour à l'autre, on me casse la figure dans la rue. »

Survivre à Daech et être menacé de mort une fois de retour en France... L'ironie de la situation pourrait faire sourire si le sujet n'était pas si grave. L'ancien reporter puise aujourd'hui sa force dans son épreuve syrienne : « J'ai été torturé par des mecs de Daech pendant dix mois, alors ce ne sont pas des petits cons planqués derrière leurs claviers qui vont me faire peur ! »

Pas sûr, toutefois, qu'il ait un jour gain de cause : « Mes signalements à Twitter sont restés sans réponse, c'est scandaleux ! » Quant à la voie judiciaire, elle reste des plus incertaines : « J'ai saisi la justice, mais les enquêteurs sont totalement débordés. Et puis, que peuvent-ils face à un raid numérique passant par le dark Web et des fermes à trolls basées à l'étranger ? » Il laisse sa question en suspens, mais on devine sa réponse.



repères

Cyberharcèlement, ce que dit le code pénal

Le code pénal définit le harcèlement en ligne comme le fait d'envoyer



« des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de vie » ou « une altération de (la) santé physique ou mentale », et ce en passant « par le biais d'un support numérique ».

La peine encourue est de deux ans de prison et 30 000 € d'amende. Elle est portée à trois ans de prison et 45 000 € d'amende si la victime a moins de 15 ans. Si, en revanche, l'auteur est mineur, il n'encourt que dix-huit mois de prison.

Ce délit peut être constitué dès lors qu'un individu ne s'en est pris qu'une seule fois à sa victime, mais qu'il a agi dans le cadre, plus large, d'un raid numérique.

Les délais de prescription, pour ce délit, se montent à six ans.

« J'en venais à douter de tout le monde »

Florence Porcel

Vulgarisatrice scientifique

Aujourd'hui, c'est la voix haute et le regard déterminé que Florence Porcel témoigne de ce que lui a infligé la Ligue du LOL – une bande de communicants ayant harcelé en ligne des dizaines de victimes au début des années 2010. Après avoir tout gardé pour elle pendant des années, la jeune femme témoigne volontiers aujourd'hui.

« Je ne disais rien à personne. Me taire, c'était une façon de nier l'existence même du harcèlement », décrypte-t-elle avec le recul. Prise dans la nasse des « ligueurs », la jeune précaire a tout subi : insultes sur les réseaux sociaux, montage pornographique, canular téléphonique, etc. Il a fallu faire avec l'humiliation publique – puisque tout est visible des inter-

nautes –, mais, surtout, avec des questionnements sans fin. « On se dit : pourquoi moi ? Surtout, on finit par douter que ça s'arrête un jour. Ça, c'est terrible. » Les jours d'attaques trop virulentes, Florence Porcel se réfugie au cinéma... pour ne pas être tentée de regarder ce qu'on dit d'elle sur les réseaux sociaux.

« Un jour, j'ai réalisé que ce harcèlement me bouffait tellement que j'en venais à douter de tout le monde. » Y compris dans sa sphère la plus intime. « Je me suis mise à craindre un "revenge porn" (1) et je n'ai plus jamais accepté qu'un compagnon garde son portable dans notre chambre à coucher... » Aujourd'hui, elle regrette de ne pas avoir dénoncé ces faits. « Tout est prescrit désormais, bouillonne-t-elle. Mais, je n'avais de toute façon ni les épaules ni les moyens d'aller en justice. »

(1) Photo ou vidéo à caractère sexuel publiée en ligne sans le consentement de la personne, par « vengeance ».

« On finit par penser qu'on mérite ce qui nous arrive »

Anne-Lise

Lycéenne

Ses bonnes notes ont perdu Anne-Lise. À partir de la cinquième, cette collégienne modèle est devenue le souffre-douleur d'une petite bande de garçons de sa classe. Chahutée dans les couloirs, raillée pour son air « trop intello », l'adolescente est progressivement attaquée en ligne. « C'était très oppressant, car les brimades ne se cantonnaient plus à l'école. Je n'avais plus aucun répit, même à la maison le soir. »

La plupart des injures sont d'ordre sexuel, toutes extrêmement dégradantes. Très vite, le phénomène prend de l'ampleur. « Les posts de mes cinq agresseurs du départ ont petit à petit été relayés par tous leurs amis sur Facebook. » Tandis que les insultes vont crescendo, les notes d'Anne-Lise, elles, dégringolent. « C'est tellement irrationnel d'être pris ainsi à partie qu'on finit par penser qu'on mérite ce qui nous arrive. »

Sa mère exige qu'elle quitte

Facebook. « J'ai résisté au début. Pour ma génération, c'est là que tout se passe, plaide l'adolescente. C'est là que je pouvais échanger avec mes camarades du club de handball, mais aussi avec toute une partie de ma famille installée à l'étranger. »

Renoncer aux réseaux sociaux, c'était s'amputer d'une partie d'elle-même. Anne-Lise finit par s'y résoudre, ne conservant que la messagerie instantanée Messenger. Pas de quoi calmer ses harceleurs qui l'agressent très gravement à la sortie du collège... Exclue de l'établissement, poursuivis en justice, les adolescents n'ont toutefois jamais eu à répondre du délit de harcèlement en ligne. « Pour les enquêteurs, ces attaques en ligne étaient complètement secondaires », note l'intéressée.

Quatre ans ont passé. Anne-Lise dit continuer d'avoir une piètre image d'elle-même après avoir été tant « piétinée » sur les réseaux sociaux. Ces derniers mois pourtant, un projet lui redonne goût à la vie : « Faire du droit... pour rendre la justice. »

Marie Boëton